

L'équipe préfectorale

Composée de hauts fonctionnaires, cette équipe est « l'état-major » du préfet. On y retrouve notamment les fonctions de :

Secrétaire général : il est chargé de la gestion interne des services de la préfecture (personnel et finances), assure l'intérim du préfet en son absence et participe à l'animation des services déconcentrés placés sous l'autorité du préfet.

Directeur de cabinet : il assiste le préfet dans sa mission de maintien de l'ordre public. Il coordonne en cas de crise l'action de la préfecture et des services d'urgence. Il est également en charge des relations publiques (visites ministérielles, communication...).

Sous-préfet d'arrondissement : collaborateur du préfet, il est l'interlocuteur privilégié des élus au niveau local et assure un service de proximité auprès des citoyens (délivrance de titres).

